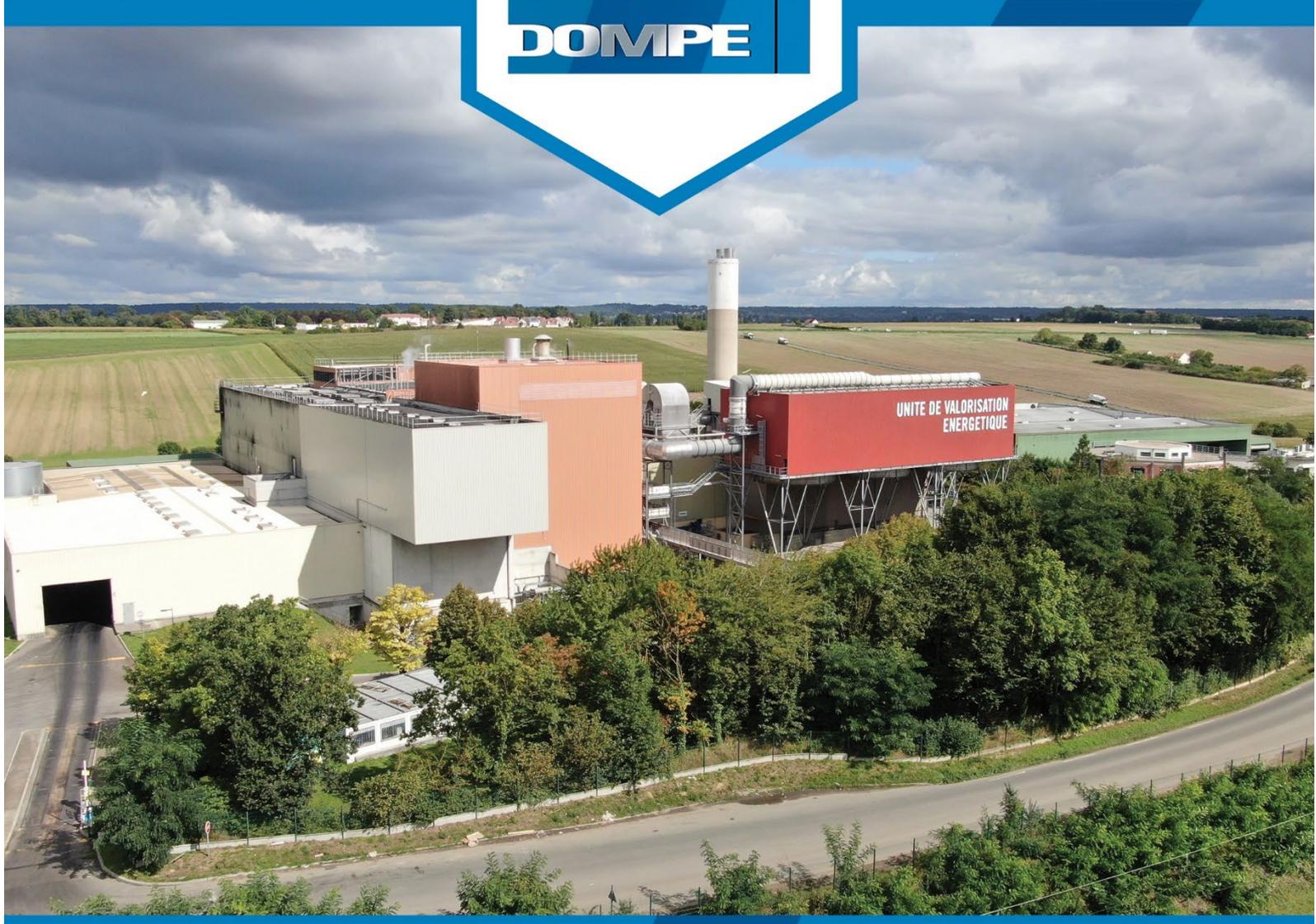




Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 078-257800375-20250407-DEL_2025_04_06-DE



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024



TABLE DES MATIERES

LE SIDOMPE	4
Les compétences	4
Statuts.....	4
Trésorier	4
Le territoire.....	5
Le Sidompe et ses collectivités territoriales.....	6
Caractéristiques du territoire	6
Répartition des compétences exercées	6
La Vie du Syndicat.....	7
Elus locaux.....	7
Agents territoriaux	7
Réunions publiques	8
Les déchets pris en charge par le Sidompe	8
CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS	9
L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE.....	10
Tonnages de déchets traités	12
Les tarifs d'incinération au 1 ^{er} janvier 2024	13
La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	14
Valoriser les déchets résiduels	14
Production de chauffage urbain.....	14
Générer de l'électricité.....	15
Valoriser les matériaux issus de l'incinération	16
Valoriser les mâchefers	16
Eliminer les REFIOM	17
Contrôler les rejets atmosphériques.....	17
LE CENTRE DE TRI	19
La capacité du centre tri.....	19
Tonnages entrants au centre de tri.....	19
Les tarifs au 1 ^{er} janvier 2024.....	19
Les caractérisations	20
Les matériaux sortants du centre de tri	20
L'EVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS.....	22
LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION.....	23
L'insertion professionnelle	23

Les visites pédagogiques	23
LES SOUTIENS FINANCIERS.....	24
La vente des matériaux recyclables	24
Les soutiens CITEO.....	25
Les soutiens du papier.....	25
Les soutiens des emballages	25
Les bénéfices financiers.....	27
Les soutiens du mobilier, des articles de bricolage et jardin et des jouets	28
Caractéristiques du contrat 2019 - 2023.....	28
Répartition des bennes Ecomaison sur le territoire du Sidompe	29
Contrat 2024 - 2029.....	30
LES ELEMENTS FINANCIERS	30
Le Compte Financier Unique 2024	31
CONCLUSIONS.....	32
Les performances de recyclage	32
Performances soutenues par CITEO.....	32
Composition des déchets ménagers d'un habitant du Sidompe	32
Les bénéfices environnementaux du recyclage	33
LEXIQUE.....	34
Annexe 1 – Liste des Communes.....	33

LE SIDOMPE

Les compétences

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de ses collectivités. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitement et ses performances environnementales.

Statuts

De par ses statuts, le SIDOMPE a pour objet la création et l'exploitation d'**installations de traitement de déchets ménagers** et autres déchets assimilés.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Depuis 2015, le SIDOMPE a décidé, par délibération, de modifier ses statuts afin d'organiser et de prendre en charge financièrement, le **transport aller/retour en autocar** des groupes de personnes (adultes et/ou enfants) dans le cadre des visites pédagogiques. Ces visites sont effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires ou associations, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices).

Trésorier

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le **Trésorier Principal de Rambouillet** depuis le 1^{er} janvier 2022 :

Service de Gestion Comptable de Rambouillet
2 rue Pasteur
78120 RAMBOUILLET

2022

Passage en extension des consignes de tri et mise en service industrielle du nouveau centre de tri.

1^{er} janvier 2022 - Arrivée des communes du Chesnay-Rocquencourt (pour la partie Chesnay), de Versailles et de Vélizy-Villacoublay dans le périmètre du Sidompe.

2018

Le centre de Valorisation des déchets devient une Unité de Valorisation Energétique.

2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

2008

Ouverture du centre de tri.

2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

1984

L'usine devient un Centre de Valorisation.

1974

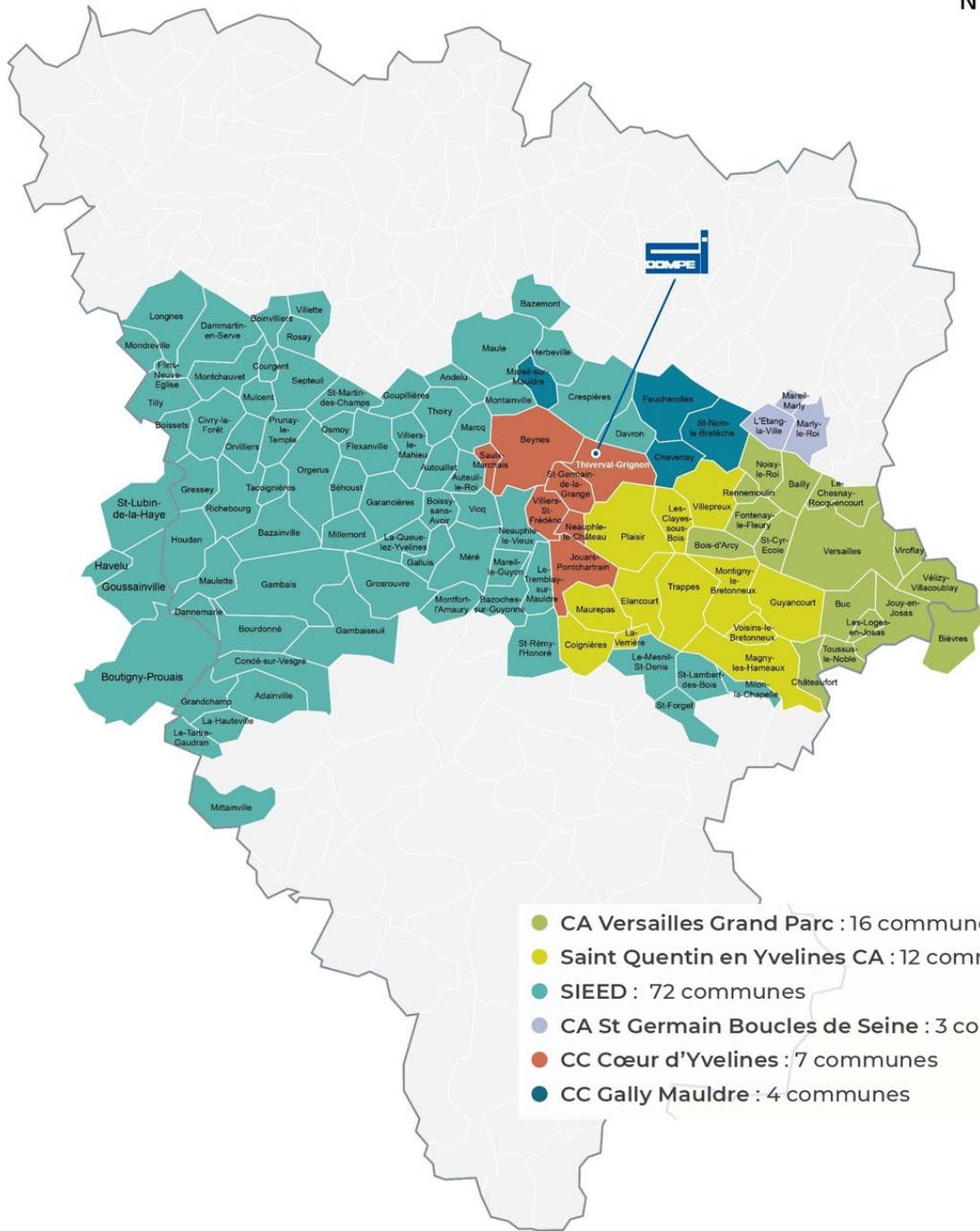
Ouverture de l'usine d'incinération.

1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.

Le territoire



- CA Versailles Grand Parc : 16 communes
- Saint Quentin en Yvelines CA : 12 communes
- SIEED : 72 communes
- CA St Germain Boucles de Seine : 3 communes
- CC Cœur d'Yvelines : 7 communes
- CC Gally Mauldre : 4 communes



Le Sidompe et ses collectivités territoriales

Le Sidompe traite les déchets ménagers et assimilés de 6 collectivités, soit 114 communes, regroupant 604 633 habitants (estimation INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2024).

La dernière composition du territoire du Sidompe a été actée par l'arrêté préfectoral n°78-2021-12-30-00008 du 30 décembre 2021.

Le territoire du Sidompe est très hétérogène. La moitié de la superficie est constituée de communes rurales, mais plus des trois quarts de la population réside en zone semi-urbaine et urbaine.

Caractéristiques du territoire

	Nombre de communes	% d'habitat collectif 2024	Nombre de communes au Sidompe	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE INSEE au 01.01.2024	Part de population / Sidompe
COLLECTIVITES ADHERENTES					
CA VERSAILLES GRAND PARC	18	80 %	16	238 350	39,4 %
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	12	65 %	12	230 021	38,0 %
SIEED	72	16 %	72	76 034	12,6 %
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	19	67 %	3	25 030	4,1 %
CC CŒUR D'YVELINES	31	25 %	7	23 837	3,9 %
CC GALLY MAULDRE	11	9%	4	11 361	2,0 %
TOTAL					
SIDOMPE		63%	114	604 633	100%

Répartition des compétences exercées

	Ordures ménagères		Verre		Papiers graphiques		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des services techniques
	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV					
Mode d'organisation													
COLLECTE													
TRAITEMENT													

Opérations assurées par le Sidompe

Opérations assurées par l'EPCI de collecte

La Vie du Syndicat

Elus locaux

Le Comité

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes (114).

Le comité est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Son rôle :

- voter les budgets,
- fixer les modalités de gestion du Sidompe,
- définir la politique du Syndicat et décider des investissements à réaliser,
- délibérer sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités,
- élire parmi ses membres les quinze membres de son Bureau, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Bureau

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

Le Président

Guy PELISSIER – SIEED

Les 4 Vice-Présidents

1^{ère} Vice-Présidente : Joséphine KOLLMANNSBERGER – SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

2^{ème} Vice-Président : Philippe PAIN – CA VERSAILLES GRAND PARC

3^{ème} Vice-Présidente : Laurence BACLE – CC CŒUR D'YVELINES

4^{ème} Vice-Président : Daniel FEREDIE – SIEED

Les 10 Assesseurs

Nadine GOHARD - CC CŒUR D'YVELINES

Bruno BOUSSARD - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Eva ROUSSEL - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Jean-Luc JANNIN - SIEED

Annie JOSEPH - SIEED

Marc TOURELLE - CA VERSAILLES GRAND PARC

Aurélie PIACENZA - SIEED

Alain SANSON - CA VERSAILLES GRAND PARC

Denise PLANCHON - SIEED

Françoise BEAULIEU - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Agents territoriaux

Le SIDOMPE est composé de 2 agents :

- 1 Attachée Territoriale
- 1 Technicienne

Réunions publiques

Les comptes-rendus des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux délégués titulaires et suppléants. Ils sont également disponibles sur le site internet du SIDOMPE.

15 MARS 2024	2 AVRIL 2024	2 DECEMBRE 2024
<p>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023</p> <p>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT - DECISIONS</p> <p>TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES MACHEFERS : ATTRIBUTION DU MARCHE 2024/2027</p> <p>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 - BILAN DE L'ANNEE 2023 - LES FINANCES - LES INVESTISSEMENTS - ETAT DE LA DETTE - EVOLUTION DES EFFECTIFS</p> <p>QUESTIONS DIVERSES ...</p>	<p>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2024</p> <p>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT - DECISIONS - CITEO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2022 - CITEO-PAPIERS : SOUTIEN 2022 (TONNAGES 2021) - ECOMAISON</p> <p>ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DU REFERANT DEONTOLOGUE DES ELUS</p> <p>FINANCES - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023 - BUDGET PRIMITIF 2024 - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES - TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI</p> <p>QUESTIONS DIVERSES ...</p>	<p>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2024</p> <p>INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT - DECISIONS - DISSOLUTION DU SIEED AU 31 DECEMBRE 2025 - APPEL A PROJET CITEO - VALOBAT : SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DES PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR DU BATIMENT - RECOMPENSE POUR LE SIDOMPE : TROPHÉE « GENERATION METAL »</p> <p>ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU CIG POUR DES MISSIONS TEMPORAIRES</p> <p>FINANCES - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2025</p> <p>QUESTIONS DIVERSES ...</p>

Les déchets pris en charge par le Sidompe

Installation de traitement	Type de déchet	Capacité Max.	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Unité de Valorisation Energétique	Déchets ménagers	243 000 tonnes	Sidompe	PAPREC*	- Production d'électricité - Production de chaleur pour réseau urbain - Recyclage des métaux issus des mâchefers
Centre de tri de collecte sélective	Multi-matériaux	30 000 tonnes	Sidompe	SEPUR	- Recyclage matières
	Emballages en verre	15 000 tonnes			- Recyclage verre

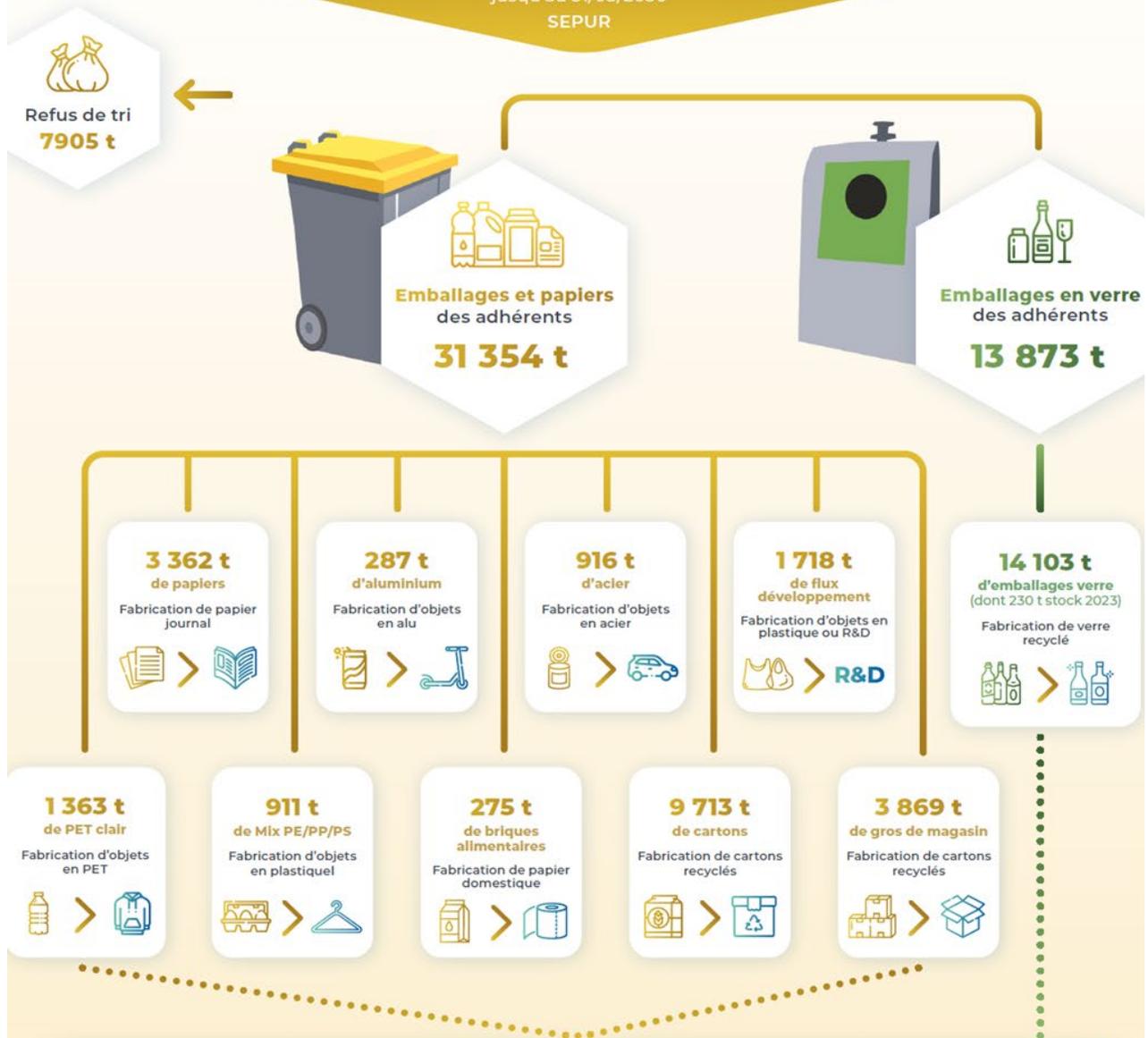
* PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON

CHIFFRES CLEFS DU SIDOMPE 2024

CENTRE DE TRI

45 227 t

Marché d'exploitation et maintenance
jusqu'au 31/05/2030
SEPUR



VALORISATION MATIÈRE ET RECYCLAGE

81% des déchets

Recettes vente des matériaux du centre de tri
2 941 384,73 €

Soutiens financiers perçus de CITEO
6 443 768 €

L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

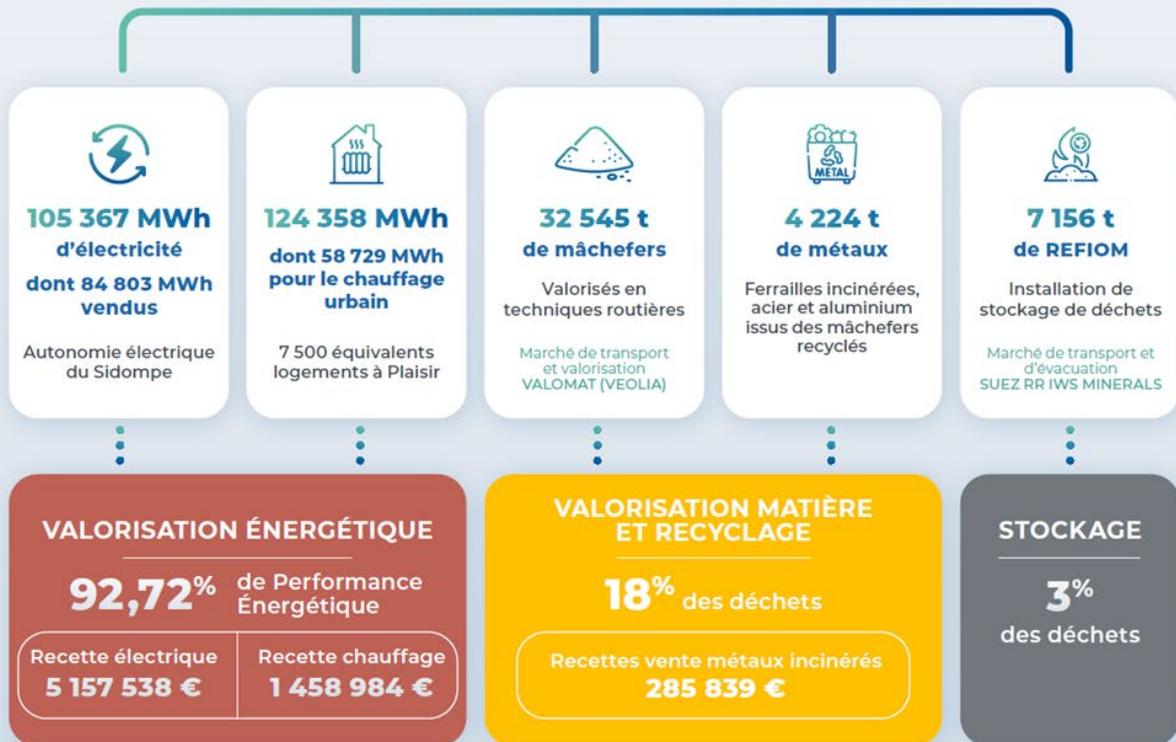
CHIFFRES CLEFS DU SIDOMPE 2024

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE 203 851 t

Marché d'exploitation et maintenance
 Jusqu'au 30/09/2029
 PAPREC ENERGIE



97% DE NOS DÉCHETS SONT VALORISÉS



L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE



L'UVE de Thiverval-Grignon se préoccupe quotidiennement des impacts et des risques engendrés sur l'Environnement, la Santé, et la Sécurité au Travail.

Le site est certifié **ISO 45 001** depuis 2018, **ISO 14 001** depuis 1999 et **ISO 50 001** depuis 2018.



L'UVE en bref

- ▶ 203 851 tonnes d'ordures ménagères
- ▶ 94,73 % de rendement énergétique (RE)
- ▶ 92,72 % de performance énergétique (Pe)
- ▶ 7 500 équivalents logements chauffés par l'installation
- ▶ 105 367 MWh de production électrique
- ▶ 5 Millions € de recette électrique
- ▶ Rejets de polluants très en deçà des seuils réglementaires
- ▶ Traitement des fumées par voie sèche
- ▶ Réduction des oxydes d'azote
- ▶ Panache de vapeur d'eau réduit



Explosions de bouteilles de protoxyde d'azote :

Sur 2024, les explosions dues aux bouteilles de protoxyde d'azote ont perduré. Nous avons déploré encore 19 arrêts de ligne de four pour des casses de barreaux de grilles de combustion avec une estimation de 580 000€ pour le coût des travaux et les pertes financières (pour rappel : 13 arrêts en 2023 - estimation 460 000€).

Il est donc toujours essentiel de communiquer auprès des habitants et des équipes de propreté urbaine des communes, afin que ces déchets hautement inflammables et explosifs soient orientés vers les filières adéquates (notamment les déchetteries) et non incorporés avec les déchets ménagers.

Tonnages de déchets traités

En 2024, les tonnages d'ordures ménagères incinérées des collectivités adhérentes sont en baisse de 1,65% par rapport à 2023 avec 122 232T. Les apports en provenance des non-adhérents (Entreprises, apport CUGPSEO - transfert VALENE, ...) ont augmenté de 10%. Aucun tonnage de boues de STEP n'a été incinéré en 2024.

Pour la première fois, les tonnages incinérés dépassent les 200 000T avec 203 851T.

Evolution des tonnages des Ordures Ménagères et Déchets assimilés livrés à l'UVE de 2020 à 2024

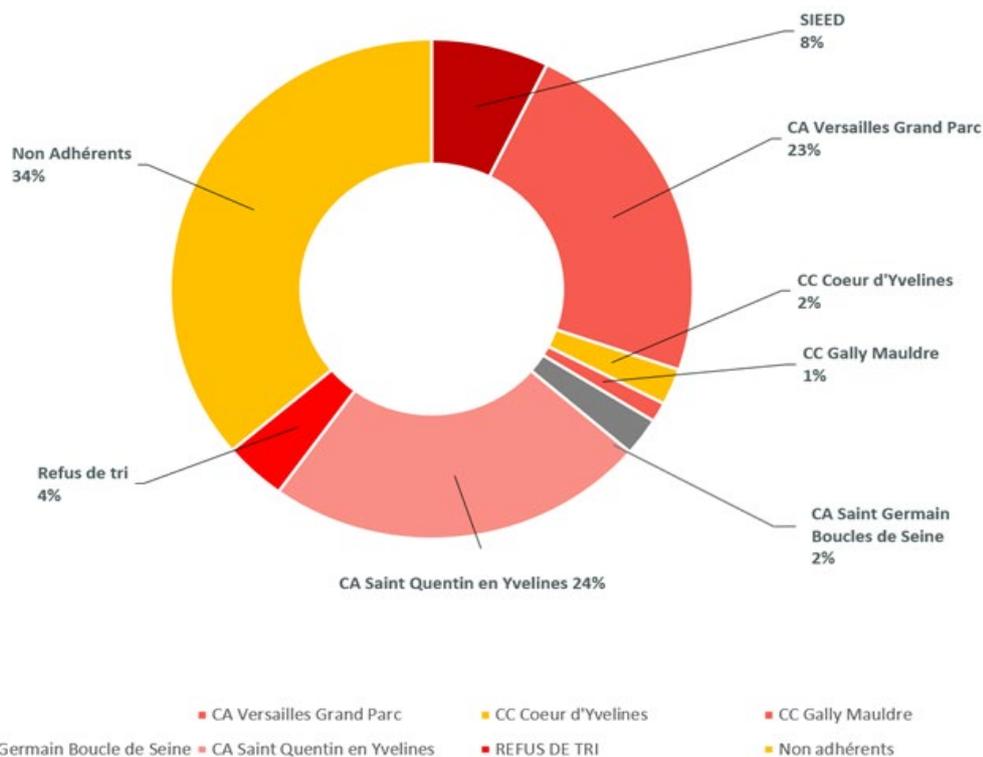
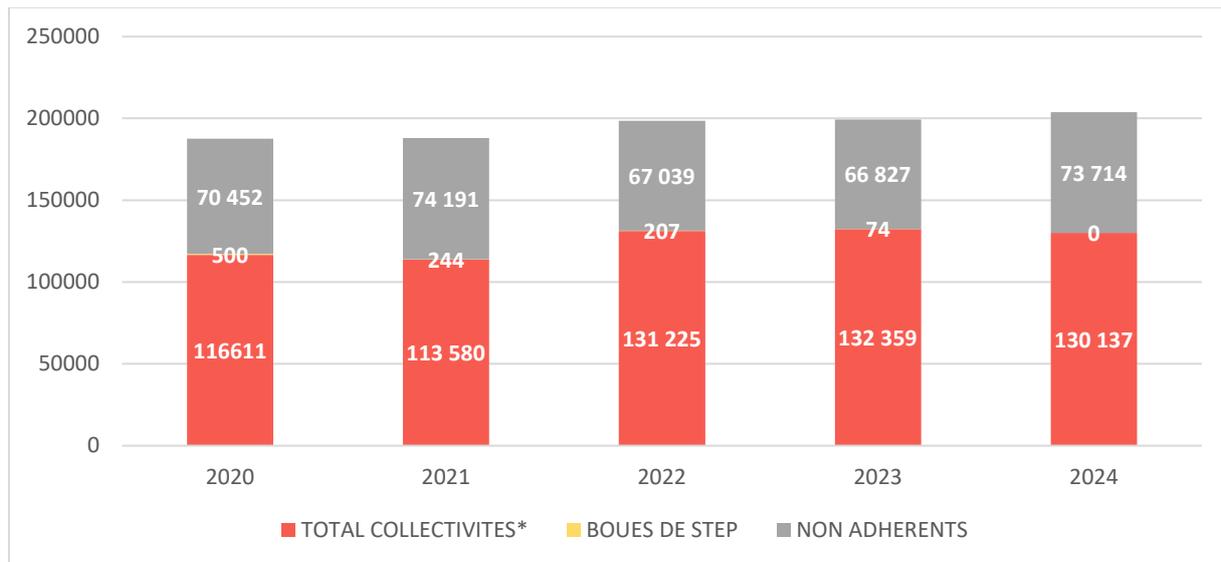
	COLLECTIVITES OMR	REFUS DE TRI	TOTAL COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2020**	111 810	4 801	116 611	500	70 452	187 373
2021	108 743	4 837	113 580	244	74 191	188 015
2022***	128 141	3 084	131 225	207	67 039	198 471
2023	124 280	8 079	132 359	74	66 827	199 260
2024	122 232	7 905	130 137	0	73 714	203 851

* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O. Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri.

** L'épidémie de Covid-19 a impacté l'apport des déchets ménagers. 1773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminés et valorisés par l'UVE du 19 mars et le 16 avril 2020.

*** Adhésion de 3 nouvelles communes de Versailles Grand-Parc (130 000 habitants supplémentaires) et fermeture du centre de tri pour travaux (aucun refus de tri n'a été incinéré pendant 6 mois).

Provenance des tonnages entrants

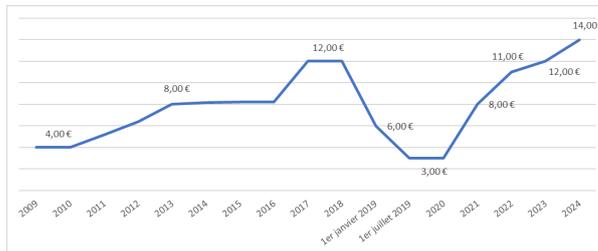


Les tarifs d'incinération au 1^{er} janvier 2024

	Prix à la tonne
Collectivités adhérentes au SIDOMPE :	77 €
Entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers :	81 €

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, la TGAP est appliquée sur chaque tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés. Grâce aux travaux d'optimisation énergétique de l'UVE, la TGAP a été divisée par 4 en 2019 mais la nouvelle loi de Finances de 2019 a augmenté à nouveau cette taxe, qui est passée à 14,00 euros la tonne en 2024.



Valoriser les déchets résiduels

L'Unité de Valorisation Energétique est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource.

Production de chauffage urbain

58 729 MWh ont été fournis au RESOP cette année.

Le RESOP est le réseau de chaleur urbain de la ville de Plaisir. Il est alimenté par des échangeurs reliés au réseau d'eau surchauffée de l'UVE, en fonction des besoins d'utilisation en chauffage et ECS (Eau Chaude Sanitaire).

Ce réseau fonctionne en eau chaude à 120 °C circulant sous les rues de la ville de Plaisir pour les sous-stations de nombreux bâtiments (équivalents à **7500 logements**), qui bénéficient ainsi d'un mode de chauffage écologique et économique depuis près de 35 ans.

Une partie de la chaleur est également utilisée en interne, dans l'usine.

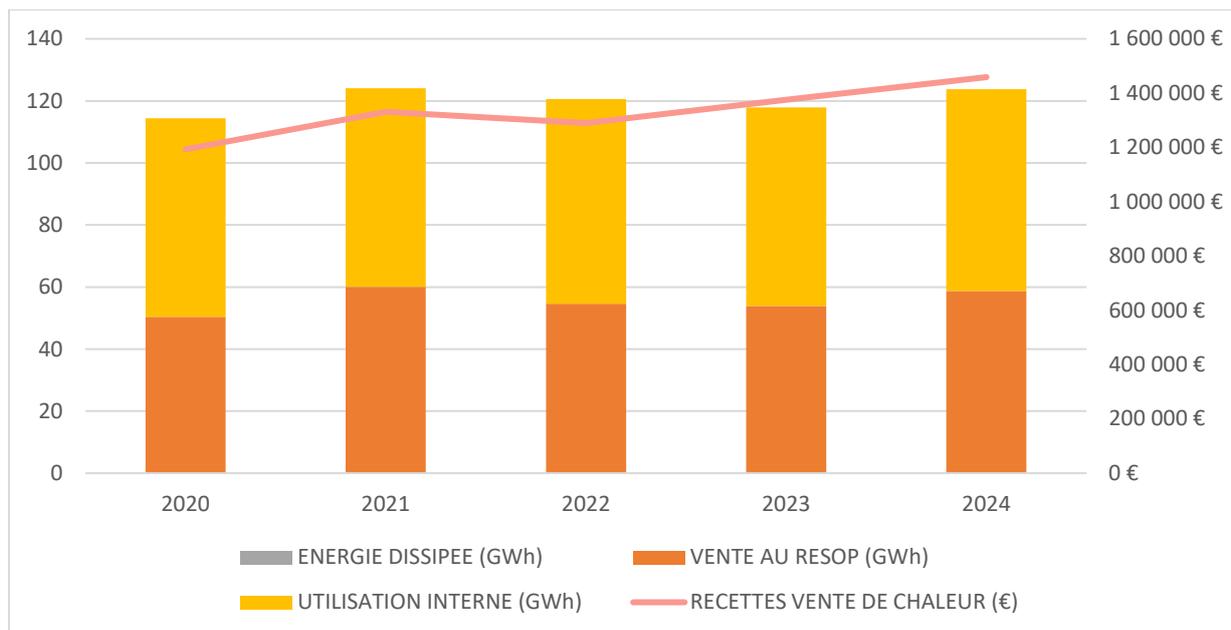
Quartiers chauffés par le RESOP grâce à la chaleur de l'UVE



PRODUCTION DE CHALEUR (GWh)	ENERGIE DISSIPÉE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 MWh	RECETTES CHALEUR (€)	
2020	114	0	64	50	50,364	23,69 €	1 193 119,81 €
2021	121	0	61	60	60,071	22,16 €	1 331 445,80 €
2022	120	0	66	54	54,614	23,61 €	1 289 566,03 €
2023	118	0	64	54	53,938	25,51 €	1 376 072,31 €
2024	124	0	65	59	58,729	24,84 €	1 458 984,49 €

Tout comme en 2023, les arrêts d'exploitation dus aux casses des grilles de combustion, consécutifs aux explosions des bouteilles de protoxydes d'Azote, nous ont contraint à limiter la fourniture MWh sur le réseau de chaleur.

PRODUCTION DE CHALEUR en GWh



Générer de l'électricité

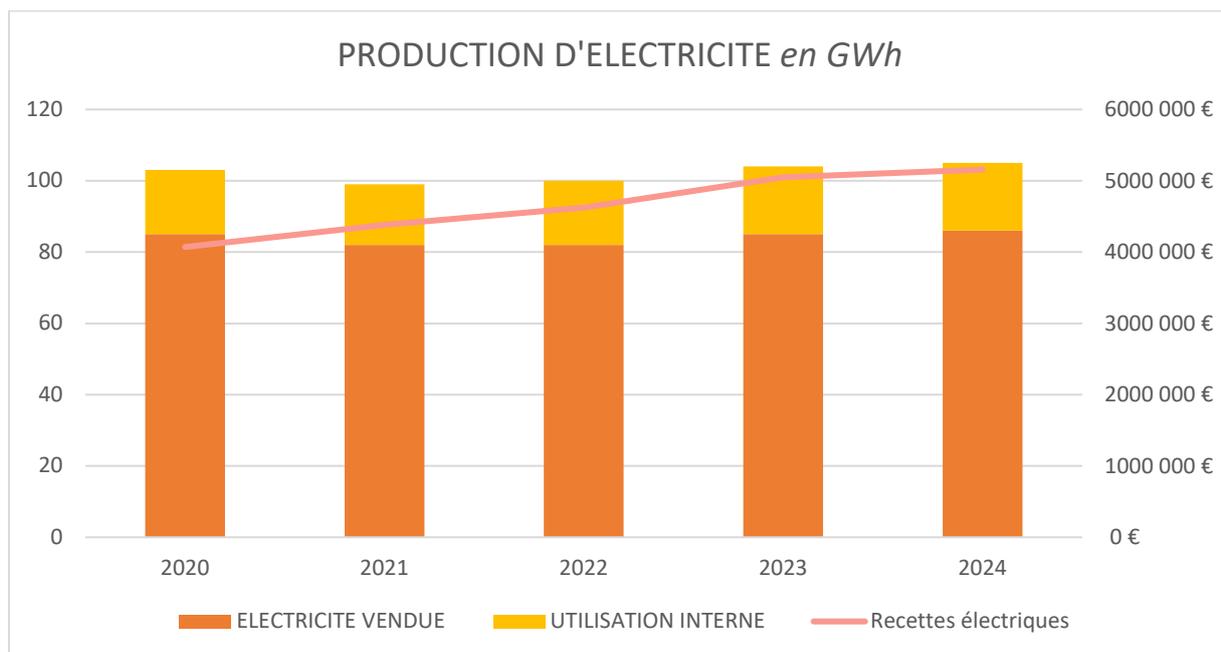


L'énergie dégagée par la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée alimente un turboalternateur qui a produit 105 367 MWh d'électricité en 2024.

Grâce à cette grande production d'énergie, l'UVE et le centre de tri sont totalement autonomes.

Le surplus non utilisé est vendu à EDF, ce qui représente en 2024 une recette pour le SIDOMPE de 5 157 538,48 €.

PRODUCTION D'ELECTRICITE (GWh)	ELECTRICITE VENDUE (GWh)	AUTOCONSOMMATION (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES	
2020	103	85	18	4 071 022 €
2021	99	82	17	4 382 600 €
2022	100	82	18	4 712 483 €
2023	104	85	19	5 049 062 €
2024	105	86	19	5 157 538 €



Valoriser les matériaux issus de l'incinération

Tonnages des REFOM et MACHEFERS

	MACHEFERS			REFOM	
	Résidus d'incinération récupérés en sortie de four				
	MACHEFERS	Dont ACIER	Dont ALUMINIUM	FERRAILLE	Résidus de l'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
2020	31 506,28 T	352,08 T	342,90 T	4 162,86 T	6 965,29 T
2021	31 385,50 T	217,34 T	304,26 T	3 755,36 T	6 477,36 T
2022	31 473,21 T	569,02 T	279,24 T	3 138,38 T	6 693,32 T
2023	31 900,10 T	518,12 T	311,06 T	2 624,54 T	7 012,90 T
2024	32 545,50 T	932,80 T	256,36 T	3 034,82 T	7 155,77 T

Valoriser les mâchefers



Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils sont composés de verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques...

Ils représentent 16% du poids des ordures ménagères incinérées.

Ferraille incinérée	Mâchefers	Acier & Aluminium issus des mâchefers
3 034,82 T	32 545,50 T	Acier : 932,80 T Aluminium : 256,36 T
<p>Après l'incinération la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur (tambour magnétique).</p> <p>La recette est entièrement reversée aux collectivités.</p>	<p>Les mâchefers sont transférés sur une plateforme qui permet de les transformer en matériaux inertes après maturation.</p>	<p>L'acier et l'aluminium encore contenus dans les mâchefers sont transportés chez nos repreneurs pour être recyclés.</p> <p>Les recettes sont conservées par l'entreprise de valorisation des mâchefers, conformément aux clauses de son marché.</p>
<p><i>La ferraille est rachetée par la société ARCELOR.</i></p>	<p><i>Les mâchefers sont valorisés par VALOMAT.</i></p>	<p><i>L'acier est racheté par la société ARCELOR et l'aluminium par la société CORNEC.</i></p>
Recyclage	Recyclage	Recyclage

Eliminer les REFIOM

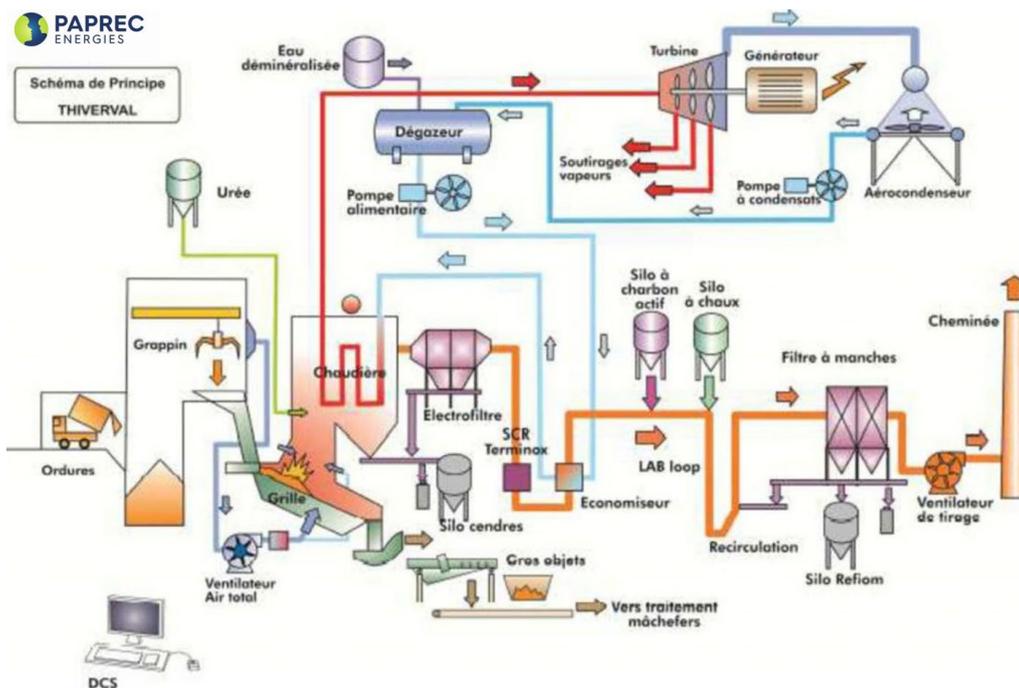


Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs). Ils représentent **3,51 % du tonnage** des ordures ménagères incinérées. Ils sont évacués par SUEZ et éliminés à l'ISDD de Villeparisis (77) et sur le site du SEDA à Chenillé-Champeussé (49)

Contrôler les rejets atmosphériques

Les nouvelles technologies mises en œuvre depuis 2019 économisent l'eau et l'énergie et réduisent l'utilisation des réactifs.

En sortie des chaudières, les fumées sont traitées avant rejet à l'atmosphère par un dispositif complet d'épuration. C'est un traitement par voie sèche à la chaux, sans panache à la cheminée, permettant d'obtenir des valeurs de rejets respectant les réglementations en vigueur, et notamment les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002.



L'UVE est une **installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**, soumise à **autorisation préfectorale**. Les **réglementations européenne et française** imposent le respect de valeurs limites d'émission extrêmement strictes. La **DRIEAT** contrôle très régulièrement toutes les analyses et l'incinérateur grâce à des visites régulières.

→ **Contrôles continus lors du fonctionnement**

Des mesures sont effectuées en continu lors du fonctionnement de l'UVE.

Les paramètres de traitement sont modifiés si l'incinération n'est pas optimum. En cas de défaillance de la chaîne de mesure, le fonctionnement de la ligne est immédiatement stoppé.

→ **Contrôles des rejets par un organisme extérieur agréé accrédité COFRAC**

Des contrôles sont également commandités par l'exploitant, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

→ **Contrôle des retombées atmosphériques**



Depuis 2005, le Sidompe fait réaliser chaque année une campagne de mesures des retombées atmosphériques par un bureau d'étude spécialisé indépendant.

8 jauges Owen sont installées et les poussières qu'elles contiennent sont analysées pour déceler les métaux lourds, les dioxines et les furannes. Les prélèvements ont toujours montré que l'UVE n'avait pas d'impact significatif en termes de pollution sur son environnement proche.

LE CENTRE DE TRI

La capacité du centre tri



Capacité annuelle du centre de tri de 45 000 tonnes :

- 30 000 tonnes de déchets recyclables secs

- 15 000 tonnes de verre

Tonnages entrants au centre de tri

En tonnes	MULTIMATERIAUX	VERRE	TOTAL
2020	19 379,26 traitées <i>*21 152,96 apportées par les adhérents</i>	12 125,02	31 504,28 traitées <i>*33 277,98 apportées par les adhérents</i>
2021	22 351,99	11 708,88	34 060,87
2022	30 645,51	15 363,90	46 009,41
2023	31 214,40**	14 833,74	46 048,14
2024	31 354,09	13 872,53	45 226,62

* Du 19 mars au 16 avril 2020, le centre de tri était fermé en raison de l'épidémie de Covid-19. 1773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminées et valorisées par l'UVE.

** Y compris 549,68 tonnes d'emballages du centre de tri de Firminy (42), dont le centre de tri a été détruit par un incendie.

Une forte augmentation des tonnages avait été constatée en 2022 avec + 37% de déchets multimatériaux (emballages et papiers dans les bacs jaunes) et + 31% de déchets en verre par rapport à 2021. Cette hausse des apports était en majorité attribuable à l'arrivée des 3 communes de la CAVGP (130 000 habitants supplémentaires).

Pour cette deuxième année complète d'exploitation en extension de consigne de tri, on constate en 2024 pour nos collectivités une augmentation de 689,37T d'emballages ménagers triés (30 664,72T pour nos collectivités en 2023) soit 2,25% en plus.

En revanche, les tonnages de verre ont baissé de presque 1 000T entre 2023 et 2024 (moins 6,5%). Cela peut s'expliquer par la consommation moindre de vin, spiritueux...

Les tarifs au 1^{er} janvier 2024

	Prix à la tonne	Prix à la tonne
Collectivités adhérentes au SIDOMPE	159 €	10 €
Collectivités non-adhérentes et services divers	170 €	11 €
Entreprises privées, administrations		

Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2024, **116 caractérisations** ont été effectuées.

Les matériaux sortants du centre de tri

En 2024, sur les **45 226,62 tonnes** d'emballages ménagers et papiers en provenance des collectivités du SIDOMPE réceptionnées par le centre de tri, 36 515,36 tonnes de matériaux ont été reprises par les entreprises de recyclages ou par l'éco-organisme CITEO, et 7 904,54 tonnes de refus de tri ont été valorisées par l'incinération à l'UVE du Sidompe.

	REPRENEURS 2024	2020	2021	2022	2023	2024
VERRE	VERALLIA – Andrézieux-Bouthéon (42)	12 213,04	12 054,64	15 029,74	14 922,24	14 103,24
CARTONS (PCNC)	PAPREC – France	6 291,71	7 588,32	9 963,79	9 292,41	9 712,52
TETRA (PCC)	REVIPAC – Essety Hondouville (27)	118,66	193,02	226,37	337,78	275,15
ALUMINIUM	REGEAL-AFFIMET - France	29,68	69,88	93,32	133,70	164,46
ALUMINIUM SOUPLE	PreZero Pyral - Allemagne			70,56	193,22	122,12
ACIER	ARCELOR – Dunkerque	471,33	557,76	576,73	742,74	916,34
PAPIERS	NORSKE SKOG - Golbey (88)	3 632,80	3 633,05	4 691,54	3 554,52	3 361,50
PEHD		433,68	389,90			
Mix PE/PP	SUEZ - Europe		98,44	863,27	824,64	910,51
PET CLAIR	SUEZ - Limay (78) et Europe	1 053,46	998,20	1 424,29	1 416,77	1 362,84
GDM	DERICHEBOURG AFM RECYCLAGE	1 990,76	2 354,87	2 689,11	3 982,68	3 868,73
Flux Développement Films plastiques	CITEO – Centres de sur- tri en France			873,36	1 545,88	1 717,95
REFUS DE TRI	SIDOMPE – UVE Thiverval-Grignon (78)	4 801,08	4 836,46	6 899,14*	8 078,67	7 904,54
TOTAL**		31 370,22	33 089,24	43 401,22	45 025,25	44 419,90

*3 815,30 tonnes de refus de tri proviennent des centres de tri utilisés pendant les travaux de celui du Sidompe et ont été acheminées vers d'autres UVE.

**L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

Le tonnage global des matériaux recyclés en 2024 est en stagnation, hormis les emballages en verre qui sont à moins 819T.

On constate une augmentation significative pour les tonnages des cartons recyclés (PCNC), avec 420T supplémentaires envoyées chez le repreneur, tout comme les tonnages d'aluminium, d'acier et le plastique Mix PE/PP.

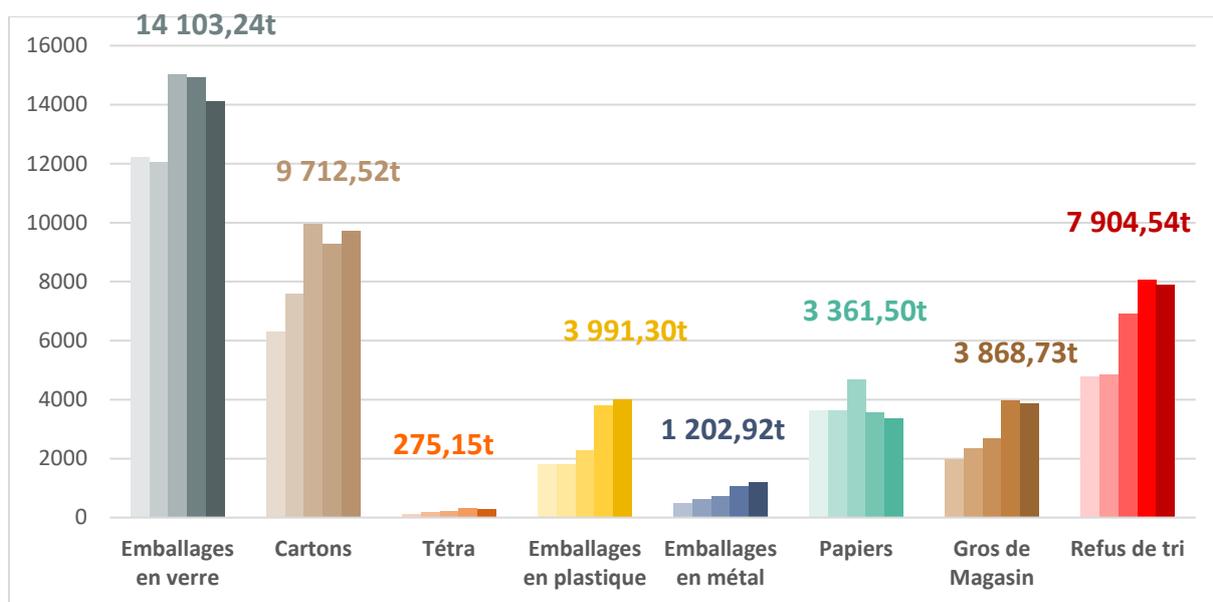
A contrario, les Gros de Magasin (GDM), les Tetra (PCC), le plastique PET clair et l'aluminium souple ont connus une baisse dans les quantités recyclées.

Le tonnage du papier quant à lui continue sa baisse progressive. C'est une tendance constante depuis plusieurs années.

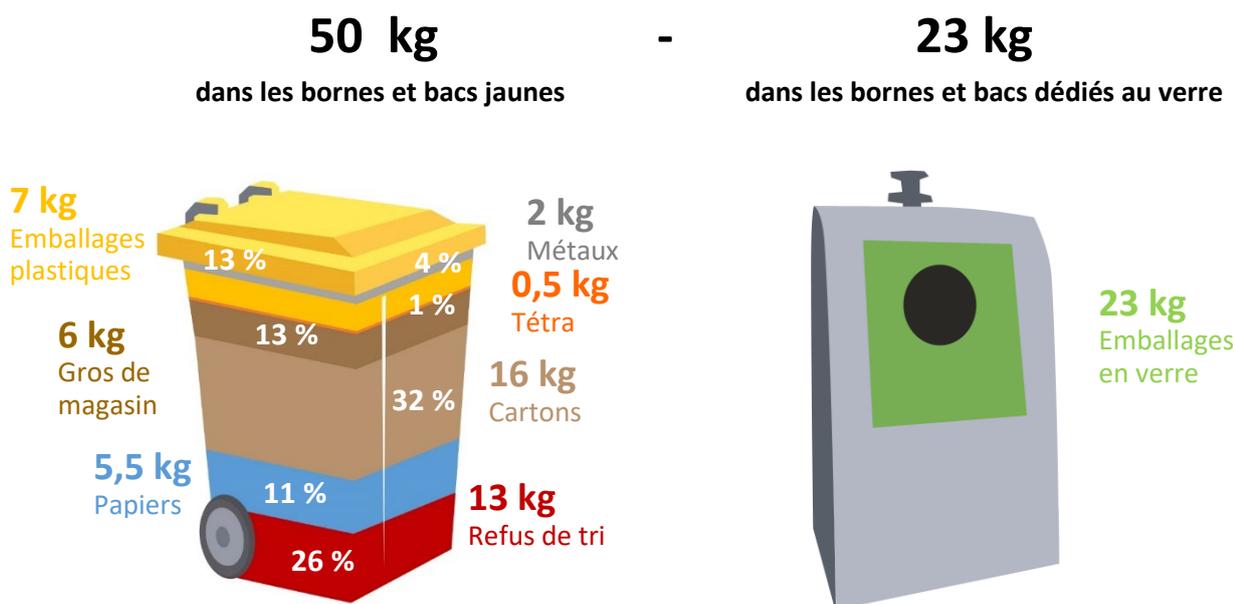
Le flux développement, qui regroupe les nouveaux plastiques en extension de consigne de tri (barquettes, pots de yaourts...) et le PET foncé, ainsi que les films plastiques repris par CITEO est en augmentation, avec plus 172T.

Les refus de tri ont stagné en 2024, mais cela représente tout de même 25% du tonnages des emballages entrant dans le centre de tri. Il faut donc continuer la communication auprès des usagers sur les consignes de tri des déchets afin d'augmenter la quantité d'emballages recyclés et surtout d'en améliorer la qualité.

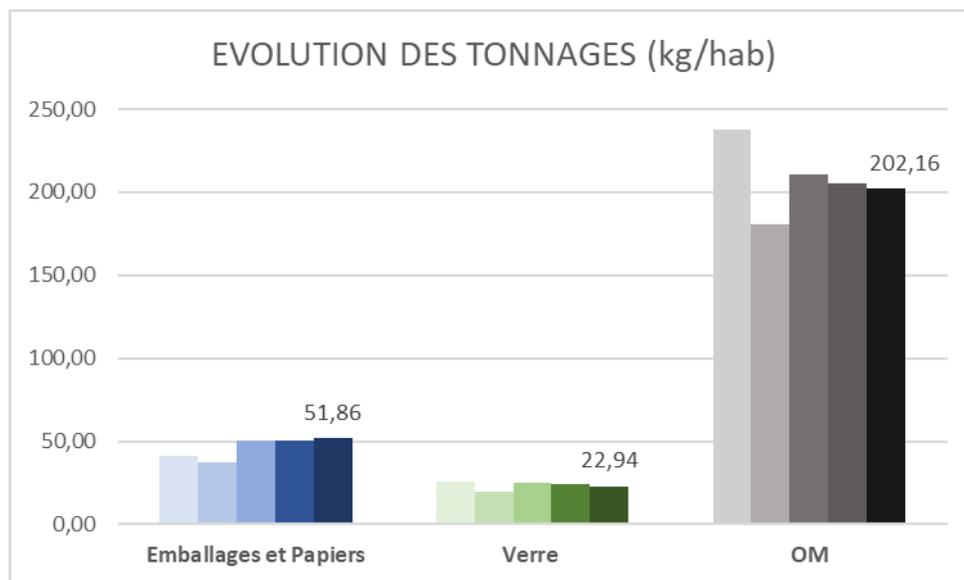
Evolution des tonnes de matériaux sortants du centre de tri depuis 2020



Composition moyenne du tri d'un habitant du Sidompe en 2024



L'EVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS



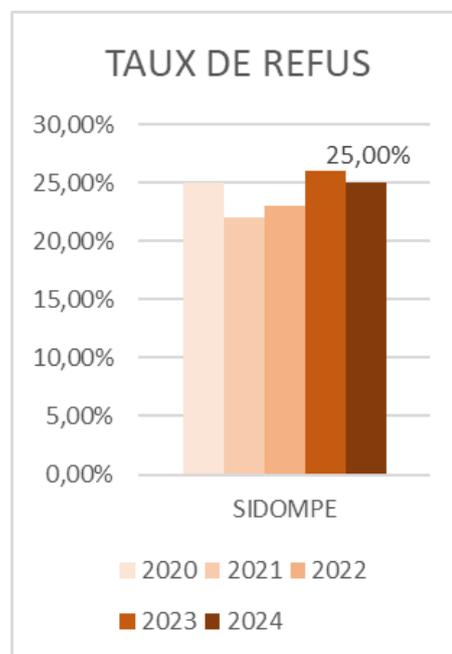
Les tonnages d’emballages et papiers reçus par le Sidompe en 2024 ont augmenté par rapport à 2023, soit 1,14 kg/hab supplémentaires. Depuis 2020, l’augmentation est de 10,60 kg/hab. Les tonnages de verre sont en légère diminution avec 22,94 kg/hab. contre 24,53 kg/hab. en 2023.

Les tonnages d’ordures ménagères des collectivités traités par le SIDOMPE continuent à diminuer, avec une baisse de 3,39 kg/hab. entre l’année 2023 et l’année 2024. Par rapport à 2020, nous sommes à moins 35,91 kg/hab d’ordures ménagères.

Après l’augmentation du taux de refus de tri de l’année 2023 pour la première année complète en extension des consignes de tri, ce taux est resté proche des 25% en 2024.

Bien que la diminution des ordures ménagères soit un résultat positif, le fait qu’elle ne soit pas corrélée avec une augmentation conséquente des emballages et papiers démontre que ces résultats sont possiblement liés à l’effet de la conjoncture actuelle qui amène les ménages à réduire leur consommation, comme on peut le constater avec la baisse du tonnage des emballages en verre.

Il est primordial pour le SIDOMPE et ses collectivités adhérentes de continuer à communiquer sur le geste de tri afin d’en améliorer la quantité et la qualité.



LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION

L'insertion professionnelle

Dans le cadre du nouveau marché public du centre de tri débuté en avril 2021, les élus du Sidompe ont tenu à maintenir l'action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières à hauteur de 50 000 heures /an pour le personnel en insertion recruté.

Un chargé d'insertion professionnelle est affecté à temps plein au recrutement et à l'accompagnement de ces salariés au sein du centre de tri et ce pendant toute la durée du marché.

Sur les 32 postes d'agents de tri et de maintenance, 28 sont alloués à l'insertion. Le recours à l'intérim d'insertion est privilégié pour les remplacements.

SEPUR a signé une Convention d'Entreprise d'Insertion le 1^{er} septembre 2024 pour 18 salariés qui ont été répartis sur le SIDOMPE, Triel sur Seine et les Mureaux.

L'objectif est de favoriser la reprise d'une activité professionnelle avec des revenus réguliers pour redonner une place dans la société à des personnes fragilisées socialement et en décrochage économique.

En quelques chiffres pour l'année 2024 :

- **68 salariés en insertion** ont travaillé au centre de tri avec :
 - **23 %** de femmes,
 - **28 %** de séniors plus de 50 ans,
 - **25 %** de jeunes de moins de 26 ans,
 - **50%** de Demandeurs d'Emploi longue durée,
 - **23 %** issus de « Quartier Prioritaire de la Ville »,
 - **23 %** de réfugiés.
- **5 salariés** ont retrouvé un emploi durable (CDI ou CDD + 6 mois).

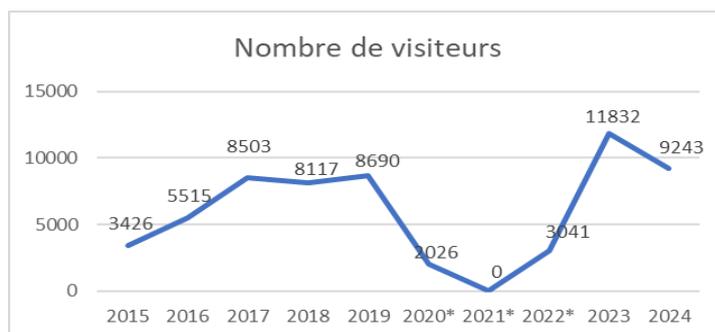
Les visites pédagogiques



Plus de 240 visiteurs ont pu découvrir le SIDOMPE, lors de la journée « portes ouvertes » le samedi 28 septembre 2024.

En 2024, 9 243 personnes ont visité les installations du Sidompe et son hall d'exposition dédié aux nouvelles consignes de tri et au recyclage.

Réservation en ligne
www.sidompe.fr



Le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses collectivités (sous conditions). Les visites sont animées par nos exploitants.

*Baisse de fréquentation due à la fermeture des visites à partir du 16/03/2020 en raison de l'épidémie de Covid-19 puis à la fermeture pour travaux en novembre 2021. Reprise des visites en octobre 2022.

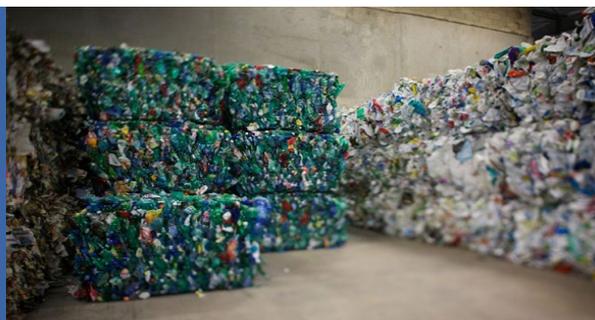
LES SOUTIENS FINANCIERS

Au SIDOMPE, une partie des soutiens financiers des Eco-Organismes, et la totalité des recettes liées à la vente de leurs matériaux sont restitués aux collectivités.

La vente des matériaux recyclables du centre de tri

La reprise des matériaux pour le centre de tri représente une recette de 3 179 332,11€ € en 2024.

Ces sommes perçues ont été intégralement reversées aux collectivités.



	2020	2021	2022	2023	2024
Verre	233 034,04	201 102,20	334 107,40	356 255,35	350 431,53
Cartons (PCNC)	261 723,75	1 040 541,23	1 191 083,56	468 586,93	855 869,54
TETRA (PCC)	1 186,60	2 028,52	2 263,71	4 391,14	3 576,95
Acier*	184 619,92	500 046,70	509 819,23	350 465,54	466 752,03
Aluminium	17 401,81	72 139,88	67 071,92	82 478,71	122 689,68
Plastique	332 150,32	439 363,52	1 172 934,10	594 423,20	653 757,55
Papiers	222 596,48	264 540,19	519 595,24	326 565,56	379 753,19
GDM (PCM)	40 104,70	235 111,70	242 708,17	90 860,87	373 182,77
Total (en €)	1 292 817,62	2 754 874,04	4 039 583,33	2 274 027,30	3 206 013,24

* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

Evolution des recettes entre les différents matériaux :

Après une diminution en 2023 de 50% des recettes par rapport à 2022, l'année 2024 a connu une augmentation des prix de reprise des matériaux, avec une hausse de plus d'un tiers des recettes pour 2024 par rapport à 2023.

- Les tonnages de cartons recyclés (PCNC) sont en augmentation de 420T par rapport à 2023, après la baisse de 7% constatée en 2023. En 2024, le prix de reprise s'est stabilisé à 100€/T en moyenne, alors que nous étions à 50 €/T sur 2023.

- Le prix de l'acier incinéré est resté quasiment identique à celui de 2023, alors que le prix de l'acier de collecte sélective a augmenté de près de 50€/T pour atteindre les 200€/T en moyenne.

- Le prix de l'aluminium de Collecte Sélective (canettes, barquettes, aérosols...) a connu une stabilisation en 2024.

De plus, suite au nouveau contrat signé en janvier 2024 pour les petits aluminiums et les aluminiums souples (plaquette médicament, dosettes....) une recette supplémentaire de 20 000€ a été perçue.

- Pour le plastique, le prix du PET clair a perdu environ 100€/T en moyenne sur 2024 par rapport à 2023 et à contrario le flux du PE/PP/PS (PE-Polyéthylène ; PP-Polypropylène ; PS-polystyrène) a augmenté d'environ 30€/T ;

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, le PET foncé et les plastiques des nouvelles consignes (barquettes multicouches, polystyrène, films...) relèvent des « **flux développement** » et « **flux films** » et sont gérés par CITEO. Pour ce flux, nous ne percevons plus aucune recette sur la vente, mais les tonnages sont pris en compte dans les soutiens versés par CITEO (725€/T en 2023 – 776€/T en 2024).

- Depuis de nombreuses années, la quantité des papiers recyclés ne cesse de baisser. En 2024, nous constatons une baisse de 5,6% de tonnages recyclés, qui est moindre que les années passées. Le prix de reprise a augmenté de 30€/T en moyenne sur 2024 par rapport à 2023.

- Le prix de reprise du verre a commencé à diminuer au cours du 3^{ème} trimestre 2024. Il est passé de 28,36€/T au T1 et T2 2024 à 18,15€/T au T4 2024.

Les soutiens CITEO pour les déchets d'emballages et papiers



Les soutiens du papier – 2023 (Tonnages 2022)

Le soutien CITEO-PAPIERS est versé pour soutenir le recyclage des papiers (papiers de bureau, papiers issus de la collecte sélective, GDM). Ce contrat au titre de la filière des papiers graphique est effectif depuis le 1er janvier 2018.

Pour les tonnages de l'année 2022 (soutien 2023), le SIDOMPE a déclaré 4 691,54 T de papiers issus de la collecte sélective et 2 689,11 T de Gros de Magasins.

Le montant du soutien versé par CITEO a été de 433 917,79 €, intégralement reversé aux EPCI selon leur performance de tri.

- Soutien année 2022 (tonnages 2021) : 280 041,98 € (papiers issus de la collecte sélective : 3 633,05 T et GDM : 2 355,09 T)

- Soutien année 2021 (tonnages 2020) : 264 850,47 € (papiers issus de la collecte sélective : 3 632,82 T et GDM : 1 982,76 T)

- Soutien année 2020 (tonnage 2019) : 303 905,89 € (papiers issus de la collecte sélective : 4 545,78 T et GDM : 2 143,86 T)

Les soutiens des emballages – 2023 (Tonnages 2023)

Le contrat CITEO – CAP 2022 Barème F est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018. La délibération du 13 décembre 2017 valide la répartition des soutiens reversés aux collectivités et ceux conservés par le SIDOMPE.

CITEO a établi le liquidatif 2023, d'un montant total de **5 744 269,06 €**, qui reprend l'ensemble des soutiens versés au SIDOMPE. Augmentation du montant global du soutien CITEO de 928 211,02 € en raison d'une augmentation des tonnages soutenus et des soutiens à la tonne triée.

Pour mémoire les montants des liquidatifs précédents étaient :

- liquidatif 2022 : 4 816 058,04 €
- liquidatif 2021 : 3 315 664,04 €
- liquidatif 2020 : 3 339 068,53 €

Les principales données du liquidatif 2023 sont les suivantes :

A/ SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SELECTIVE (SCS) :

Ce soutien a pour objet la valorisation des résultats de recyclage des matériaux issus de collecte sélective, il comprend un soutien de base par tonne soutenue, auquel s'ajoute un soutien à la performance de recyclage. Le montant est de **4 973 836,09 €**, qui est intégralement reversé aux collectivités.

B/ SOUTIEN A L'ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS (SAS) :

Ce soutien a pour objet de donner aux collectivités les moyens d'agir pour la sensibilisation des habitants au geste de tri en améliorant et consolidant la participation des habitants au dispositif. Le montant est de **135 128,45 €** dont 12 000,00 € conservés par le SIDOMPE (3 Ambassadeurs du tri pour les visites) et 123 128,45 € reversés aux collectivités et réparti de la façon suivante :

- Soutien par l'action (SADT) pour les Ambassadeurs du tri : **32 000,00 € pour 8 ambassadeurs du tri**. Avec le nouveau barème F, CITEO soutient les ambassadeurs du tri dans la limite de 1 ADT pour 12 000 habitants. Cet agent doit effectuer des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets ménagers, pour un minimum de 43 jours par an. Ce soutien est à présent de 4 000 € par ambassadeur et n'est plus calculé sur les performances de tri des collectivités. Il est reversé aux collectivités en fonction du nombre d'ambassadeurs soutenus par l'EPCI.

- Année 2022 → 56 000,00 € pour 14 ambassadeurs du tri
- Année 2021 → 88 000,00 € pour 22 ambassadeurs du tri
- Année 2020 → 48 000,00 € pour 12 ambassadeurs du tri

- Sensibilisation par la communication (SCOM) : **91 128,45 €**.

Le soutien est désormais de 0,15ct par habitant, et est reversé aux EPCI selon le nombre d'habitants mentionné au contrat (607 523 habitants pour l'année 2023).

- Année 2022 → 90 777,30 € (605 182 habitants)
- Année 2021 → 69 876,45 € (465 843 habitants)
- Année 2020 → 70 116,90 € (467 446 habitants)

C/ SOUTIEN AU RECYCLAGE DES MATERIAUX RECUPERES HORS COLLECTE SELECTIVE (SRM) :

Il est d'un montant de **40 492,40 €** et correspond aux soutiens de 2 082,30 T d'acier issu de mâchefers et 206,73 T d'aluminium issu de mâchefers. Ce soutien est reversé en intégralité aux EPCI.

D/ SOUTIEN AUTRES FORMES DE VALORISATIONS (SAV) :

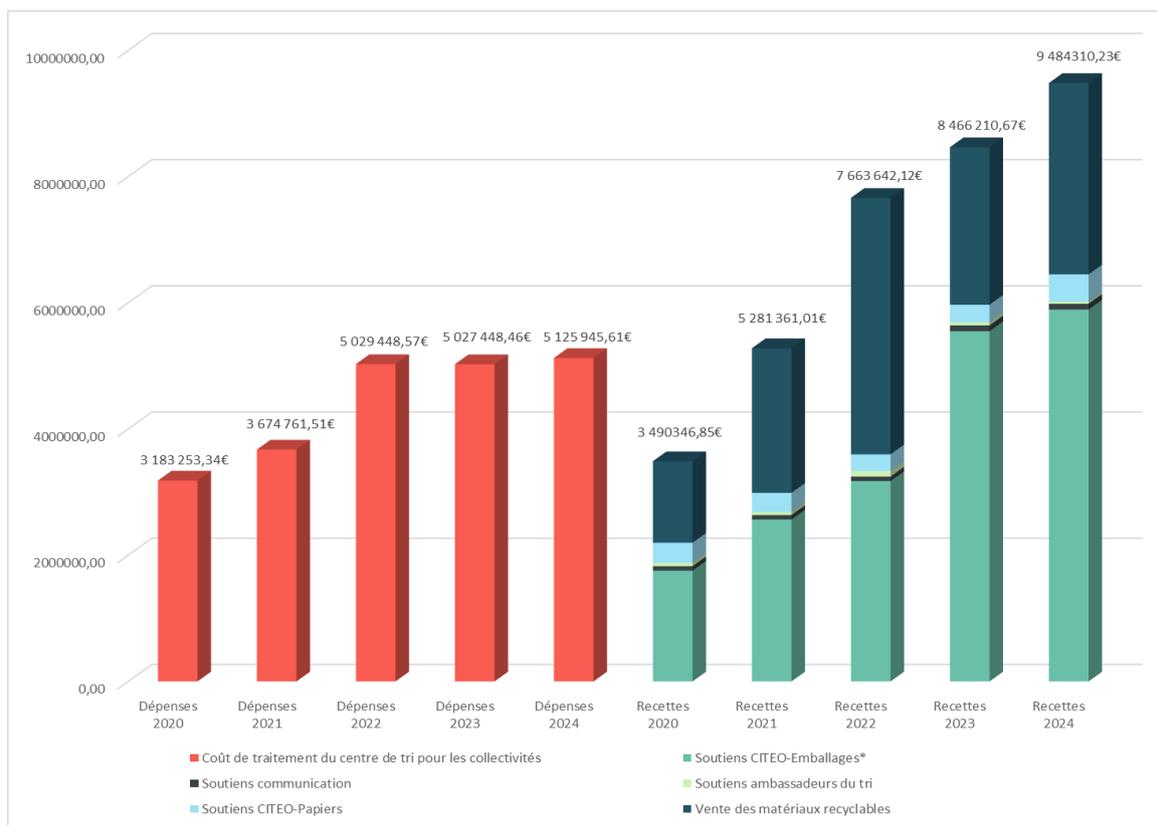
- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OM résiduelles (SVE OMR) : 337 957,65 €

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri (SVE Refus) : 127 503,53 €

Ces deux soutiens sont conservés par le SIDOMPE.

E/ OPTION - SOUTIEN A LA CONNAISSANCE DES COUTS (SCC) :

- Ce soutien optionnel a pour objet d'améliorer la connaissance des coûts afin que la collectivité puisse mesurer l'efficacité de son dispositif de collecte sélective et optimiser les moyens mis en place. Le soutien pour l'année 2023 est de **129 350,93 €** reversé intégralement aux EPCI.



Les soutiens du mobilier, des Articles de Bricolage et Jardin et des Jouets



Ecomaison (anciennement Eco-Mobilier) est l'Eco-organisme des Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA).

Caractéristiques du contrat 2019 – 2023

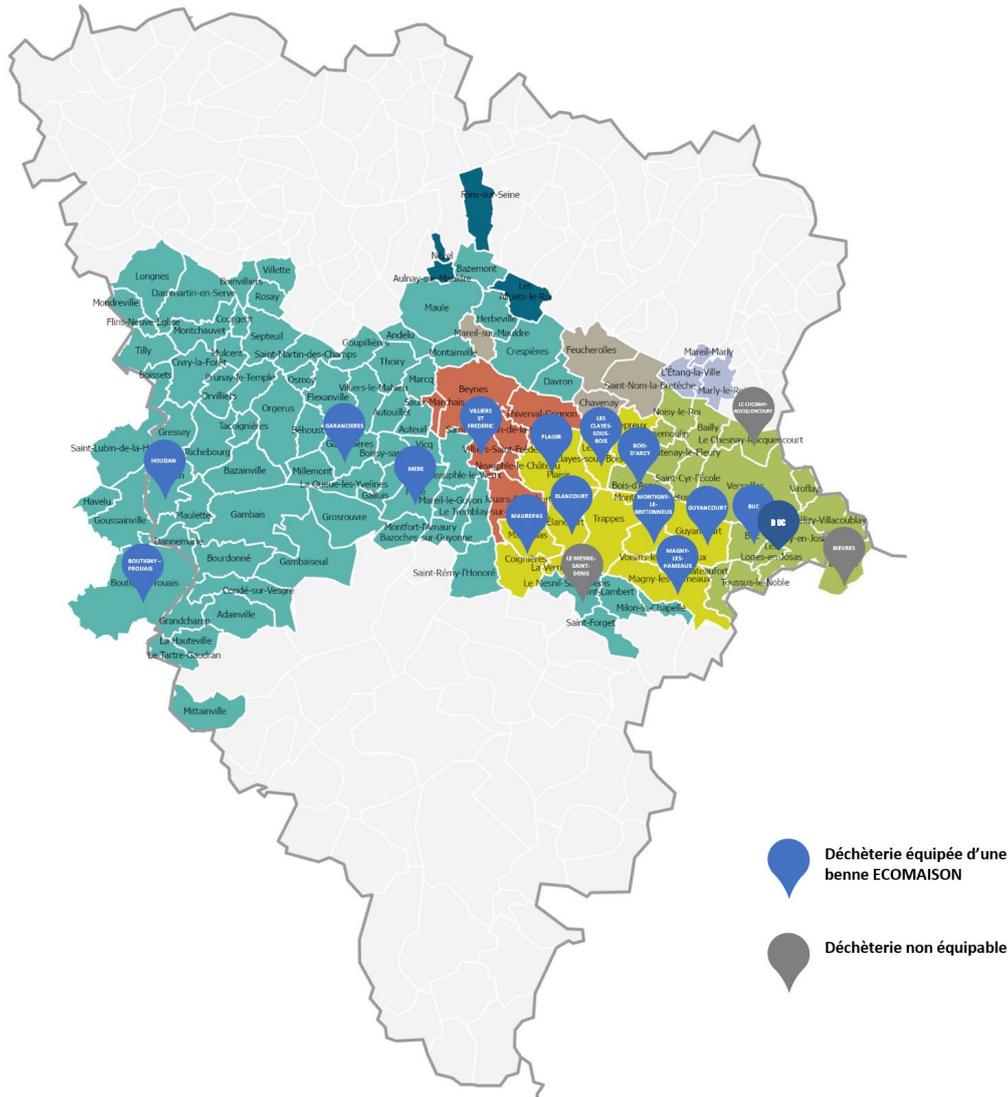
Ecomaison prend en charge les coûts de la collecte séparée et participe aux coûts de la collecte non séparée sur la base d'un barème national.

Les soutiens sont répartis par collectivités avec des soutiens forfaitaires pour les déchèteries (DEA séparée ou non), des soutiens variables pour les quantités de DEA estimées dans les encombrants et en déchèterie (bennes bois, ferraille et tout-venant), ainsi que des soutiens pour l'information et communication.

Grâce au contrat signé par le Sidompe, ses collectivités adhérentes ont bénéficié de :

- ▶ 14 bennes Ecomaison sur leurs déchèteries.

Répartition des bennes Ecomaison sur le territoire du Sidompe



14 bennes Ecomaison sont installées sur les déchèteries du territoire

2014

- Bois d'Arcy (CA Versailles Grand Parc)
- Méré (SIEED)
- Elancourt (Saint Quentin en Yvelines CA)

2016

- Villiers-Saint-Frédéric (CC Cœur d'Yvelines)
- Montigny-le-Bretonneux (SQY CA)

2017

- Guyancourt (SQY CA)

- Magny-les-Hameaux (SQY CA)
- Maurepas (SQY CA)
- Houdan (SIEED)
- Les Clayes-sous-Bois (SQY CA)
- Garancières (SIEED)
- Boutigny-Prouais (SIEED)

2020

- Buc (CA VGP)

2021

- Plaisir (SQY CA)

3 déchèteries ne peuvent pas être équipées : Bièvres (CA VGP), Le Chesnay-Rocquencourt (CA VGP) et Le Mesnil-Saint-Denis (SIEED).

- ▶ En 2024, les soutiens financiers sur les tonnages 2023 de meubles déposés dans les bennes Ecomaison, sur les meubles mélangés dans les encombrants ou dans les bennes des 3 déchèteries non équipées étaient de 266 231,97 €.
Pour mémoire en 2022, les soutiens étaient de 249 291,78€, et en 2021 de 215 321,60€.

Deux nouveaux contrats ont été signés en 2023 avec Ecomaison pour répondre aux objectifs de collecte, de réemploi, réutilisation et recyclage. Ces deux nouveaux contrats prendront fin au plus tard le 31 décembre 2027 :

- ▶ [Un contrat territorial pour les JOUETS issus des dispositifs de collecte des collectivités : Déchèteries fixes et points de collecte temporaires, collecte en mélange de JOUETS, collecte d'encombrants en porte à porte](#) :
En 2023, le soutien financier pour les JOUETS s'élevait à 3 611,56€.
- ▶ [Un contrat territorial pour les ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN issus des dispositifs de collecte des collectivités : Déchèteries fixes et points de collecte temporaires, collecte en mélange de JOUETS, collecte d'encombrants en porte à porte](#) :
En 2023, le soutien financier pour les Articles de Bricolage et Jardin (ABJ) s'élevait à 6 787,23€.

Contrats 2024 – 2029

En 2024, deux nouveaux organismes coordonnateurs ont été désignés pour répondre aux exigences fixées par le cahier des charges des différentes filières :

- OCABJ, organisme coordonnateur, au titre de la filière de responsabilité élargie du producteur des Déchets d'Éléments d'Ameublement et des Articles de Bricolage et Jardins (DEA et ABJ)
- OCAB, organisme coordonnateur, au titre de la filière de responsabilité élargie du producteur des Déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

Trois Eco-Organismes ont été agréés, EcoMaison, Valdélia et Valobat.

Ces organismes coordonnateurs, ont entrepris la création d'un outil permettant de calculer le montant des soutiens financiers dus par chacun des Eco-Organismes désignés aux contrats selon les flux de déchets. Cet outil sera finalisé au cours de l'année 2025, de ce fait, des acomptes pour l'année 2024 seront versés qui donneront lieu par la suite à régularisation en fonction des tonnages à soutenir.



L'Eco-Organisme attribué au SIDOMPE est VALOBAT

En 2024, deux nouveaux contrats ont donc été signés avec VALOBAT jusqu'au 31 décembre 2029 :

- ▶ [Un contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Éléments d'Ameublement \(DEA\)](#)
- ▶ [Un contrat pour assurer la prise en charge des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment \(PMCB\).](#)

LES ELEMENTS FINANCIERS

Le Compte Financier Unique 2024

Le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes », et donne une information financière plus simple et plus lisible que le compte administratif et le compte de gestion qui étaient partiellement redondants et volumineux.

Le Compte Financier Unique présente au 31 décembre 2024 un résultat excédentaire global de gestion de **7 242 170,43 €** qui, compte tenu des restes à réaliser de **73 778,77 €** est porté à **7 315 949,20 €**.

Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

		Chapitres		Réalisations	
FONCTIONNEMENT	F D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 845 257,71 €	
	F D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	143 514,18 €	
	F D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 462,72 €	
	F D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 514 817,46 €	
	F D	66	CHARGES FINANCIERES	399 931,52 €	
	F D	68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	19,45 €	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				25 994 003,04 €
	F R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	28 492 946,91 €	
	F R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 481 840,19 €	
	F R	77	PRODUITS SPECIFIQUES	46 999,43 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				35 021 786,53 €	
RESULTAT DE CLOTURE				9 027 783,49 €	
INVESTISSEMENT	I D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 305 577,63 €	
	I D	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 300 043,79 €	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				6 605 621,42 €
	I R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 462,72 €	
	I R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 859 171,48 €	
	I R	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	742 681,76 €	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				7 692 315,96 €
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>				<i>10 114 478,03 €</i>	
<i>Déficit N-1 reporté en investissement (001)</i>				<i>- 2 872 307,60 €</i>	
RESULTAT DE CLOTURE				7 242 170,43 €	
RESULTAT DE CLOTURE		RESTES A REALISER (Recettes d'investissement)		73 778,77 €	
		SOLDE DISPONIBLE		7 315 949,20 €	

CONCLUSIONS

Les performances de recyclage

Performances soutenues par CITEO

Performances de recyclage des emballages ménagers d'un habitant du Sidompe transmises par CITEO **ne prenant pas en compte les papiers, ni les gros de magasin** (en kilo par an) :

	2020	2021	2022	2023
TOTAL (kg /hab. /an)	40,21	42,07	43,93	46,13

Base population CITEO 2020 : 467 446 habitants

Base population CITEO 2021 : 465 843 habitants

Base population CITEO 2022 : 605 182 habitants

Base population CITEO 2023 : 607 523 habitants

Soit une performance pour l'année 2023 au SIDOMPE de 46,13 kg/hab. répartie en :

- 21,57 kg/hab. emballages légers
- 24,56 kg/hab. emballages verre

La performance nationale de recyclage pour l'année 2023 est de 58 kg d'emballages ménagers par habitant soit 1,5kg de plus que l'année précédente, dont 25 kg d'emballages légers et 33 kg d'emballages en verre. Cette performance est dû à la collecte en forte hausse des emballages en plastiques (+15%) et des cartons (+12%), mieux triés dans le bac jaune.

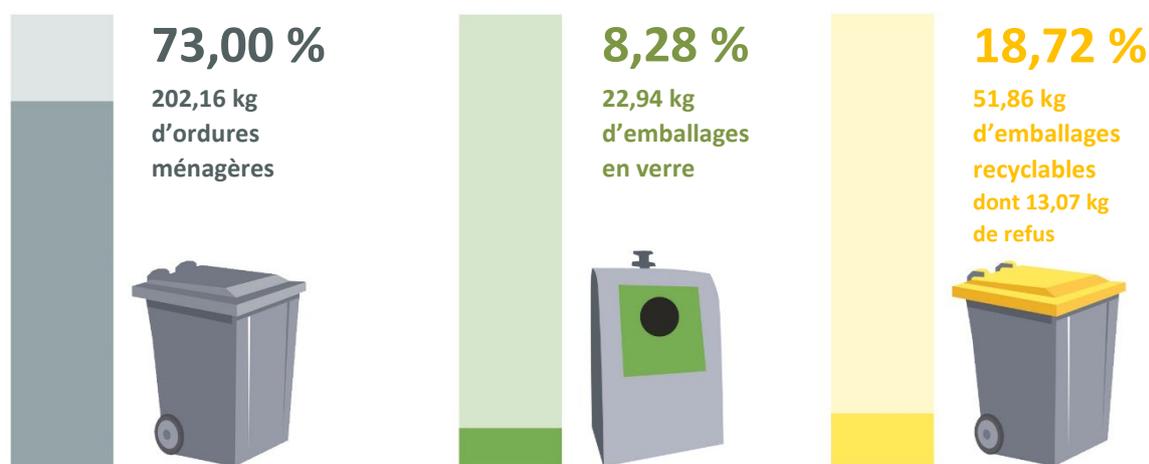
Le tri des emballages progresse donc sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement aux emballages ménagers, les Français ont trié en moyenne 14 kg de papiers en 2023, soit 7% de moins qu'en 2022, à mettre en perspective avec la baisse des Gisements (prospectus publicitaires ...) sur le marché (-11%).

Le geste de tri simplifié a permis de recycler 67% des emballages ménagers.

Composition des déchets ménagers d'un habitant du Sidompe

(Calculée sur la base des déchets entrants issus des collectivités du Sidompe – 604 633 habitants – 122 232 T d'ordures ménagères, 13 873 T de Verre et 31 354 T d'emballages et papiers)



Les bénéfices environnementaux du recyclage

Votre tri de 14 103 T d'emballages en verre



Votre tri de 17 218 T de Papiers, Cartons et Tétra



Votre tri de 287 T d'aluminium



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO₂ de
8 781 495 kg
 Soit un parcours en voiture de
 79 112 567 km
 Une économie d'énergie de
78 929 239 Mégajoules
 Soit une consommation
 énergétique équivalente à
 12 143 708 jours de télévision

Une économie d'énergie de
2 170 509 Mégajoules
 Soit une consommation
 énergétique équivalente à
 333 899 jours de télévision

Une économie en CO₂ de
2 210 231 kg
 Soit un parcours en voiture de
 19 912 347 km
 Une économie d'énergie de
37 879 982 Mégajoules
 Soit une consommation
 énergétique équivalente à
 5 827 822 jours de télévision

Fabrication de nouveaux produits

31 334 781 bouteilles de 75 cl

1 703 565 rouleaux de papier
 toilette
 63 787 968 boîtes à chaussures

84 091 cadres de vélo de course
 ou 168 182 cadres de trottinette

Votre tri de 916 T d'acier



Votre tri de 1 363 T de
 plastiques PET Clair



Votre tri de 911 T de
 plastiques Mix PE/ PP/PS



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO₂ de
1 352 016 kg
 Soit un parcours en voiture de
 12 180 968 km
 Une économie d'énergie de
7 497 460 Mégajoules
 Soit une consommation
 énergétique équivalente à
 1 153 244 jours de télévision

Une économie en CO₂ de
3 196 235 kg
 Soit un parcours en voiture de
 28 796 101 km
 Une économie d'énergie de
42 856 809 Mégajoules
 Soit une consommation énergétique
 équivalente à 6 592 831 jours de
 Télévision

Une économie en CO₂ de
1 937 697 kg
 Soit un parcours en voiture de
 17 457 493 km
 Une économie d'énergie de
27 194 261 Mégajoules
 Soit une consommation
 énergétique équivalente à
 4 184 223 jours de télévision

Fabrication de nouveaux produits

11 908 lave-vaisselles ou
 12 824 m de rail de train

708 760 couettes ou
 7 906 763 ours en peluche

1 044 006 arrosoirs ou
 4 523 115 bidons de lubrifiant

Votre tri a permis d'économiser l'équivalent en CO₂ d'environ 3 621 tours de la Terre en voiture !

LEXIQUE

ABJ Articles de Bricolage et Jardin

ADEME Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

ADT Ambassadeur Du Tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

AMO Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

BOUES Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

BP Budget Primitif

BREF Best Available Techniques Reference Document

CA Communauté d'Agglomération

CAO Commission d'Appel d'Offres

CAP Contrat pour l'Action et la Performance (CITEO – Barème F)

CC Communauté de Communes

CFU Compte Financier Unique

CGCT Code Général des Collectivités Territoriales

C.I.A Complément Indemnitaire Annuel

CITEO Eco-organisme en charge de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des papiers et emballages ménagers

CREM Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

CS Comité Syndical

CSS Commission de Suivi de Site

CT Centre de Tri

CTMU Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (Contrat Eco-Mobilier 2019-2023)

CU Communauté Urbaine

CVD Centre de Valorisation des Déchets ménagers

DEA ou **EA** Déchets d'Equipements d'Ameublement

DGS Directrice Générale des Services

DMA Déchets Ménagers et Assimilés

DOB Débat d'Orientation Budgétaire

DR Déchets Recyclables

DRIEE Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

ECT Extension des Consignes de Tri

ELA / TETRA Emballages Liquides Alimentaires

EMR Emballages Ménagers Recyclables

EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP Equivalent Temps Plein

FIBREUX Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

FLUX DEVELOPPEMENT Emballages en PET foncé et opaque, barquettes et PS

FNADE Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

FREINTE Perte de volume ou de poids

GATEAUX DE FILTRATION Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration

GDM Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.

GPS&O Grand Paris Seine et Oise (Communauté Urbaine)

GTA Groupe Turbo-Alternateur

IDF Ile de France

IFSE Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

ISDD Installation de Stockage de Déchets Dangereux

JOUE Journal Officiel de l'Union Européenne

JRM Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)

LTECV Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
MJ MégaJoule
MTD Meilleures Techniques Disponibles
MPGP Marché Public Global de Performance
NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)
NOx Oxydes d'azote
OM Ordures Ménagères / **OMR** Ordures Ménagères Résiduelles
OE Objets Encombrants
PAP Porte A Porte
PAV Point d'Apport Volontaire
PCC Papiers Cartons Complexés (TETRA)
PCM Papiers Cartons Mélangés
PCNC Papiers Cartons Non Complexés
PE/PP/PS PE-Polyéthylène ; PP-Polypropylène ; PS-polystyrène (bouteilles, bidons, sacs, film, capsules, barquettes, pots de yaourt...)
PET PolyEthylène Téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)
PCMB Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment
REFIOM Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
REP Responsabilité Elargie du Producteur
RESOP Réseau Ouest Parisien
RGPD Règlement Général sur la Protection des Données
RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel
ROB Rapport sur les Orientations Budgétaires
RSOM Recyclables Sec d'Ordures Ménagères
SADT Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri
SAS Soutien à l'action de sensibilisation Auprès des Citoyens
SCC Soutien à la Connaissance des Coûts
SCOM Sensibilisation par la Communication
SCS Soutien au service de la Collecte Sélective
SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie
SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines
SPS Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)
SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération
SRM Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective
STEP Station d'Épuration
SVE OMR Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles
SVE Refus Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri
TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TV Tout Venant
UVE Unité de Valorisation Energétique
VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)
VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage
VGP Versailles Grand Parc

ANNEXE 1 - LISTE DES COMMUNES

Adhérents :

Le SIEED

1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets

Adainville, Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhoust, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, Le Mesnil-Saint-Denis, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu.

C.A. de Versailles Grand Parc

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay, Versailles, Vélizy-Villacoublay.

C. A. Saint Germain Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

Saint Quentin en Yvelines C.A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.



Travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri réalisés par le Sidompe avec le soutien financier de l'ADEME, CITEO, et la région Île-de-France

Financé par



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



SIDOMPE

SYNDICAT MIXTE

Z.A. du Pont Cailloux – 4 route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON

Tél. 01 30 81 03 91

e-mail : info@sidompe.fr